

À Fréjus, le trafiquant de drogue menacé était armé jusqu'aux dents

Des peines de six mois à quatre ans de prison ont été prononcées, hier soir, par le tribunal correctionnel de Draguignan, contre six prévenus, dans le cadre d'un trafic de stupéfiants à Fréjus entre septembre 2014 et mars 2016.

Contexte d'attentats

L'affaire était partie très fort fin 2015, avec un renseignement, au départ anonyme. Il dénonçait un trafic d'armes établi à Fréjus, et financé par un trafic de cocaïne et de cannabis.

Avec en tête d'affiche Axel Corbin, un pizzaiolo de 27 ans, déjà connu pour des dossiers de détention d'armes, et au surplus fiché "S" pour des activités néonazies. Autant dire que dans un contexte d'attentats, la PJ de Toulon avait déployé les grands moyens: écoutes téléphoniques, pose de micros et de balises de géolocalisation. Il est rapidement apparu que l'auteur de cette dénonciation était une personne incarcérée en détention provisoire. Mise en examen pour tentative d'assassinat, elle pensait peut-être alléger son dossier par cette révélation.

Il n'empêche que la perquisition au domicile et dans le garage d'Axel Corbin a amené la saisie de deux armes de guerre: un fusil d'assaut Kalachnikov et un pistolet-mitrailleur Uzzi avec leurs chargeurs. Il y avait aussi un pistolet automatique 7.65, un fusil de calibre 12 et quantité de munitions de tous calibres. Enfin, 190 g de résine de cannabis, 22 g de cocaïne, des produits de coupe, près de 4500€ en liquide et un carnet de comptabilité ont été trouvés. Axel Corbin a revendiqué la propriété de l'ensemble. Il a re-



Le tribunal correctionnel de Draguignan a consacré six heures à cette affaire. (Photo DR)

connu se livrer depuis plus d'un an au trafic de stupéfiants, achetés à Marseille.

Que des stupéfiants

Au final, il est apparu qu'il n'y avait jamais eu de trafic d'armes. Axel Corbin s'était armé pour se protéger dans le cadre de son trafic. Il s'était procuré l'Uzzi et le 7.65 auprès de Franck, un client, qui les tenait lui-même d'Albert, un tireur sportif et collectionneur d'armes.

Il est également apparu que Corbin était associé dans son trafic à Antoine Renard, un chef de rang raphaëlois de 36 ans. Après l'arrestation de Corbin, ce dernier avait poursuivi le trafic en solo, au rythme de 400 g de cocaïne et 1 kg de cannabis par mois. Ne connaissant pas de filière à Marseille, il avait utilisé comme intermédiaire Djamel, 27 ans, un enfant des cités qui passait ses commandes moyennant une commission.

Amalgame évité

Face au procureur Stéphanie Félix, qui a requis

jusqu'à six ans de prison, la défense s'est efforcée de gommer la coloration inquiétante donnée à cette affaire par les armes.

Armes auxquelles Antoine Renard était totalement étranger, comme l'a souligné M^e Séverine Dauzon. Le bâtonnier Philippe Barthélemy et M^e Lionel Ferlaud ont félicité le travail du juge d'instruction, qui a abouti à l'abandon des charges pour trafic d'armes. Il leur importait, pour la défense d'Axel Corbin, de ramener l'affaire à un trafic de stupéfiant d'une envergure relative.

Celui-ci a été condamné à quatre ans de prison avec maintien en détention, 5000€ d'amendé, et cinq ans d'interdiction de détenir des armes. Venu libre, Antoine Renard a été condamné à la même peine, avec un mandat de dépôt à la barre. Trente mois ferme pour Djamel, négociable avec le juge de l'application des peines. Les autres protagonistes ont bénéficié de peines faisant une large place au sursis.